



L'informateur

73 – le 25 août 2019

Ce Bulletin est un peu longuet mais ça vaut la peine de le lire.

Trois sujets :

1. Le procès-verbal de la réunion annuelle du 15 juin dernier
2. Démocratie et relève
3. L'hydravion et votre lave-vaisselle

1. Le procès-verbal de la réunion annuelle du 15 juin dernier

On vous l'avait annoncé pour la semaine du 5 août et force est de constater que cette semaine-là, ben... elle est terminée.

Pire, aujourd'hui on vous dit : finalement, on vous le donnera pas, le procès-verbal !

Bon, trêve de plaisanteries. Le procès-verbal, version légale et de lecture plutôt aride, vous sera envoyé avec tous les documents liés à la prochaine réunion annuelle, en juin 2020. C'est lors de cette réunion que le pv de la réunion de cette année nous sera soumis pour approbation officielle et... légale.

Aujourd'hui, on dresse un narratif des sujets et discussions ayant eu lieu lors de la réunion. Plus intéressant à lire qu'un pv.

Allons y. C'est comme s'y on y était... presque.

- 43 propriétaires votants sont présents. Avec conjoints et autres curieux, plus d'une soixantaine de personnes participent à la réunion. Il y a 127 propriétés au Lac Clair. Hmm... devrait y avoir plus de participation, pensez pas ?
- On décide que Michel Bouchard préside la réunion, que Jacques Villeneuve scribouillera les échanges.
- Puis tiens, justement, on approuve le pv de la réunion de l'an dernier.
- **Notre président Michel Bouchard élabore sur le rapport d'activité du Conseil d'administration** qui vous a été envoyé le 13 juin. La plupart d'entre vous ont probablement perdu ce rapport dans les méandres de votre ordi ou tablette. Pas grave, vous pouvez le consulter [ici](#).

- Il fait état des commentaires formulés par certains propriétaires concernant **l'accès au débarcadère**. Il nous indique que le conseil d'administration examinera lors d'une prochaine rencontre les modalités de gestion des accès au débarcadère afin d'assurer un contrôle à la fois plus souple et plus efficace.

Michel Bouchard remercie les membres du Conseil d'administration pour leur travail et profite de l'occasion pour souligner l'importance de **trouver de la relève**. L'implication des propriétaires est importante et ceux qui sont intéressés peuvent, sans nécessairement être élus, contribuer à la gestion des affaires de l'Association en faisant partie des différents comités. Leur participation pourrait éventuellement les amener à devenir administrateurs, qui sait...

- **Notre trésorier Raymond Morissette présente le bilan financier 2018-2019** et les prévisions budgétaires 2019-2020 dont copie nous été transmise le 13 juin. Perdue ? Cliquez [ici](#) et [ici](#).

Il explique notamment que les sommes consacrées à l'entretien des chemins seront plus importantes dans le contexte d'un plan quinquennal de mise à niveau. Au 31 mars 2019 le solde du fonds de prévoyance était de 140 K\$ et il devrait atteindre 170 K\$ à la fin du prochain exercice financier. L'objectif demeure 200 K\$.

Le montant de la cotisation demeure le même pour l'année à venir. Eh hé !

Il rappelle que les cotisations annuelles peuvent être payées par prélèvement automatique par ceux qui préféreraient ce mode de paiement.

On passe alors aux rapports des responsables de comité :

- **Infrastructures** : Serge Hudon explique qu'un comité a été formé pour superviser l'entretien du chemin du lac Clair. Il est composé de Clément Turgeon, Yvan Morissette et Alain Bélanger. Un inventaire des correctifs à faire est déjà complété et un plan des travaux établi. Les techniques et les matériaux à utiliser ont été révisés. Le budget alloué à l'entretien sera plus important et ajusté selon les besoins. Il précise que des consultants externes pourraient être appelés en renfort au besoin.

Il termine son intervention en précisant qu'il continuera à travailler en étroite collaboration avec Clément Turgeon dont il souligne le dévouement et le travail accompli au cours des années précédentes. Une motion de remerciement à Clément Turgeon est adoptée avec applaudissements par l'Assemblée générale.

- **Accueil** : Serge Hudon (en absence de la responsable Brigitte Pelletier) en résume les activités. Il explique que le comité doit approuver les projets de construction mais que la surveillance quotidienne des travaux s'avère impossible compte tenu des ressources dont le Conseil d'administration et les municipalités disposent. Cela mène parfois à des situations devant être corrigées, entraînant frais et travaux supplémentaires.

Il souligne qu'idéalement, une surveillance plus étroite permettrait de limiter les dommages causés à l'environnement.

Quelques litiges et plaintes ont été réglés avec la collaboration des municipalités dont la collaboration est demeurée excellente.

Enfin, la fête annuelle de septembre 2018 a connu un vif succès. Reprise cette année.

- **Environnement** : Jacques Villeneuve (en absence de la responsable Monique Larue) dresse un portrait des activités. La surveillance de la qualité de l'eau s'est poursuivie par des prélèvements et des **mesures de transparence** prévus par le programme du Réseau provincial de surveillance volontaire des lacs (R.S.V.L). La situation de notre lac s'est détériorée au regard de ce qu'elle était il y a dix ans mais demeure actuellement stable. À ce sujet, le rapport de caractérisation du lac dressé par la CAPSA à l'été 2018 (présenté par Mme Chantal Leblanc en fin de réunion) souligne à nouveau l'importance de la conscientisation des propriétaires quant à la gestion de la qualité de l'eau, sous toutes ses facettes, ainsi que leur adhésion aux bonnes pratiques souhaitées.

La participation d'un plus grand nombre de volontaires au comité de l'environnement permettrait l'application de mesures déjà connues et expliquées à l'Assemblée dans le passé dans le cadre d'un plan d'intervention bien défini. Cette participation faciliterait également l'amélioration des communications avec les propriétaires. Plusieurs autres dossiers à traiter sont mentionnés dont ceux de la lutte aux plantes exotiques envahissantes et de la surpêche.

Jacques Villeneuve fait aussi rapport de sa participation à *La Journée des Lacs* en compagnie des représentants d'autres associations de propriétaires des lacs de la région. La lutte aux plantes exotiques envahissantes en était le thème principal. Il s'agit d'un dossier important et qui suscite beaucoup d'inquiétudes. Diverses mesures de prévention y ont été expliquées. Un panneau sera installé à l'entrée du lac pour nous en informer. D'autres interventions seront aussi évaluées.

- Il n'y a pas de réunion annuelle sans **élections**. Cette année, c'est une élection par acclamation. En effet, **Michel Bouchard, Raymond Morissette et Jacques Villeneuve** ont été les trois seuls candidats aux trois postes à pourvoir. Mandat de deux ans, renouvelé. L'assemblée a voté avec chaleur une motion de remerciement à l'endroit des sept administrateurs, les quatre autres étant **Clément Turgeon, Brigitte Pelletier, Monique Larue et Serge Hudon**.
- Puis **Chantal Leblanc de la CAPSA** nous a présenté le rapport précité. Il est disponible sur le site de l'Association. Essentiel de le lire. Cliquez [ici](#).
- Elle est suivie de **Pascale Forget de la Société Provancher**. La Société Provancher est un organisme de bienfaisance qui a pour mission de contribuer à la préservation de la faune. On se souviendra d'ailleurs que La Société a acquis des terrains en 2009 et 2010, **grâce à la contribution financière de plusieurs propriétaires du lac**, afin de constituer la Réserve naturelle du Lac-Clair de Perthuis qui borde notre lac. Ce projet origine d'une préoccupation de l'époque pour la protection du bassin versant du lac Clair.

La Société Provancher célèbre en 2019 son centième anniversaire et, dans ce contexte, elle tient sa première campagne de levée de fonds 2018-2020. Après avoir présenté divers projets menés par la Société, Mme Forget précise que son embauche à temps plein comme coordonnatrice des projets et au financement offre des possibilités intéressantes de collaboration avec notre Association, en vue de la protection du lac Clair. Elle termine son intervention en invitant les propriétaires présents à [souscrire à la campagne de financement](#).

Et voilà, vous savez presque tout sur ce qui s'est passé lors de la réunion annuelle. Presque, parce qu'aucun compte-rendu ne remplace la présence physique. L'an prochain, pour TOUT savoir, ben... participez à la réunion. Vous pourrez même influencer sur le cours des choses. Agir, c'est encore mieux que tout simplement savoir. (Fatigant avec sa morale, ce gars-là...).

2. Démocratie et relève

Lors de la réunion annuelle, notre président parlait de l'importance d'assurer la relève au sein du Conseil d'administration. Il parlait pour le futur, évidemment.

Mais aujourd'hui, les choses se précipitent. Il faut parler de la relève au présent. Parce deux administrateurs sont forcés de remettre leur démission.

Clément Turgeon doit quitter pour mieux s'occuper de sa santé. S'il veut pouvoir s'en occuper avec autant d'ardeur qu'il met sur les affaires du lac, il faut qu'il laisse le Conseil.

Brigitte Pelletier est absorbée par un mandat professionnel d'une ampleur telle qu'elle ne dispose plus de la disponibilité nécessaire au Conseil.

Alors, que faire ? Levez la main, chers concitoyens démocrates.

Il s'agit de compléter les deux mandats de deux ans. Clément et Brigitte ont été élus en juin 2018. **Il s'agit donc d'une dizaine de mois. Il n'y a pas d'élection. Il y a cooptation** par le Conseil des administrateurs remplaçants. Et si vous voulez contribuer au-delà de juin 2020, vous vous présentez aux élections de l'an prochain.

Il y a certainement au moins deux personnes parmi nous qui vont sentir l'appel de la démocratie. Communiquez avec [Michel Bouchard](#).

Vous pourriez profiter de la Fête annuelle pour lui manifester votre intérêt et vous faire une tête.

3. L'hydravion et votre lave-vaisselle

Dans le [Bulletin #61](#) du 29 août 2017, nous vous parlions brièvement d'hydravions se posant sur le lac.

On se posait la question quant à leur droit de s'y poser. La réponse, c'est qu'ils ont presque toujours le droit. Mais on doit encore obtenir un avis juridique pour en préciser les limites.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. Voyez...

Le 26 juillet, un hydravion s'est pointé, puis s'est posé pour redécoller.

Un de nous l'a photographié. Un autre a consulté le registre. On a su le nom du propriétaire. Un autre de nos concitoyens a découvert que ce propriétaire était l'ami d'un de ses amis. Une « mission diplomatique » a été initiée pour convaincre le propriétaire de l'hydravion de s'abstenir de se poser sur notre lac. On saura les résultats de cette mission sous peu.

Pourquoi on ne veut pas d'hydravions sur notre lac ? Parce que ces hydravions vont finir par apporter dans le lac Clair des végétaux et bactéries présentes dans d'autres lacs sur lesquels ils se posent, le lac Sergent, par exemple.

Et ça, on ne veut pas ça.

La CAPSA est très ferme là-dessus. Les hydravions contaminent les lacs.

Et quel est le rapport avec votre lave-vaisselle, direz-vous ?

Quand on parle d'hydravions, on parle de la qualité de l'eau du lac. Quand on parle de votre lave-vaisselle, c'est exactement le même sujet de discussion.

Pour conserver la qualité de l'eau de notre lac – il faut maintenant parler de la restaurer, vu sa lente dégradation – il faut éviter les phosphates à tout prix. Votre lave-vaisselle utilise du savon. On ne doit utiliser que du savon sans phosphate, comme celui de la marque Bio-Vert. Si vous n'utilisez pas de savon biologique dans votre lave-vaisselle, courez vite en acheter.

Ça a l'air de rien, comme ça, mais des dizaines de lave-vaisselle qui, tranquillement, se vident dans les champs d'épuration, ça pollue le lac.

Même raisonnement pour vos lessiveuses.

Allez hop ! On élimine les phosphates. Dré là !!

Vos administrateurs

www.lacclair.org